

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 AVRIL 2026 (19H)**

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt et un avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

Etaient présents : MM LAPLANCHE Rémy, BELHOSTE Philippe, Mme PAUL Marie-Annick, M. RENAULT Laurent, M DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand, Mme DELEVAL Isabelle, Mme BECK Alexandra, Mme LEBRUN Manon.

ABSENTS excusés : Mme GONDÉ Marie-Claude (pouvoir à M. LAPLANCHE), M. MOREL Thierry (pouvoir à M. BELHOSTE)

ABSENT non excusé : M. VILLOTTE Lucien.

Madame Manon LEBRUN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Desrivères, Conseillère aux Décideurs Locaux de la DGFIP de Trouville sur Mer, présente pour la réunion de vote du CFU et du budget.

Il demande l'ajout à l'ordre du jour le point suivant :

- Commission communale des impôts directs : liste de contribuables
-

I APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BELHOSTE, adjoint au maire, APPROUVE le compte Financier Unique 2025 présenté par Monsieur le comptable des finances publiques et par Monsieur le Maire, donnant l'un et l'autre les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent cumulé	357 570.76 Euros
Investissement	déficit cumulé	97 225.92 Euros

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à -339 560.00 € en dépenses d'investissement.

II AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2025

Le résultat cumulé de fonctionnement 2025 s'élève à 357 570.76 €.

Aussi Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de décider l'affectation du résultat de fonctionnement, vu le déficit de - 242 334.08 € (excédent d'investissement - restes à réaliser dépenses d'investissement).

Le conseil municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement au compte (C/002) pour 115 236.68 € et en réserves (C/1068) pour 242 334.08 €.

III VOTE des TAUX TAXES FONCIERES et TAXE HABITATION RS 2026

Monsieur le Maire explique que, vu l'augmentation moyenne de 0.8 % des bases d'imposition décidée par la loi de finances, il propose de ne pas augmenter les taux

Suite à la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le produit des taxes.

Les taxes (part communale) sont donc :	Taxe habitation	8.19 %
	Taxe foncier bâti	37.49 %
	Taxe foncier non bâti	23.18 %

Monsieur le Maire explique que vu le taux actuel de taxe d'habitation qui est inférieur à 11.53 % (taux moyen TH de 75% des communes du département), il est possible d'appliquer une majoration spéciale du taux de la taxe d'habitation de + 1.15, à partir de 2026.

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette majoration spéciale.

IV M57 Comptabilité : fongibilité des crédits pour 2026

Monsieur le Maire explique qu'en comptabilité M57, les crédits de dépenses imprévues ne sont plus possibles. Aussi il est nécessaire de prévoir la possibilité d'effectuer des virements budgétaires entre chapitres budgétaires dans la limite de 7.5% des crédits votés par section.

Le conseil donne à Monsieur le Maire cette possibilité de virements de crédits pour 2026.

V VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le Conseil Municipal VOTE le budget primitif communal en dépenses et en recettes :

Section Fonctionnement	282 387.68 Euros
Section Investissement	458 888.00 Euros

Soit un budget TOTAL de	741 275.68 Euros

VI VOTE DES SUBVENTIONS aux associations

Dans le cadre du vote du budget 2026, le conseil décide d'attribuer 1 900 € de subventions aux associations suivantes :

- Ligue contre le cancer	100 €
- FNATH Pont-l'Evêque	100 €
- ADMR 20 clochers	100 €
- Croix Rouge Pont-L'Evêque	100 €
- St Vincent de Paul Pont-l'Evêque	100 €
- Restos du Cœur Mondeville	100 €
- MJC de Pont-L'Evêque	100 €
- Comité des Fêtes Tourville en Auge	1 000 €
- Les amis de la Gendarmerie	100 €
- APEL école de Bon Pasteur (1 élève)	100 €

VII COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS : Liste proposée en vue de sa constitution

A la demande de la direction départementale des finances publiques du Calvados et afin de constituer une commission communale des impôts directs composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, il est demandé au conseil municipal de dresser une liste de 12 contribuables titulaires et de 12 contribuables suppléants (taxes foncières, CFE et taxe habitation). Le conseil municipal dresse ainsi une liste de 24 contribuables à proposer à la DGFIP Calvados.

VIII QUESTIONS DIVERSES

* **COMITE des FETES nouveau président** : Suite à l'Assemblée Générale de jeudi 16 avril, Madame Magalie LEBRUN a été élue présidente du comité des fêtes. Le bureau a été constitué avec Monsieur Jean-Michel ROMANO, vice-président, Madame Manon LEBRUN, secrétaire et Madame Annette TAUPIN secrétaire-adjointe, Madame Marie-Annick PAUL, trésorière et Monsieur Bernard PAUL, trésorier adjoint.

* **BALADE du JEUDI** organisé par l'office du tourisme **le JEUDI 2 JUILLET après-midi**

* **Communauté des Communes TERRE d'AUGE** : M. Jérémy ROSEAU a été élu président le 9 avril 2026.

* **Aménagements de sécurité agglomération RD579** : Les travaux vont commencer le 27/04/2026 pour une durée de 3 mois. Depuis le 7 avril 2026, le Département a entrepris des travaux d'étanchéité du pont sous la RD579 pour 1 mois. La circulation de cette traverse agglomération RD579 sera régie par un alternat par feux tricolores, jour et nuit, pendant toute la durée du chantier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 25
Affiché le 23 avril 2026 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE